Les panneaux d’indication :

Carrés sur fond bleu

Les panneaux d’indication de passage pour piétons

Pour renforcer la signalisation à l’approche des passages pour piétons, l’organisme gestionnaire d’une voie de circulation peut implanter un **panneau d’indication de passage pour piétons** juste devant le passage.

Les panneaux d’indication de début et fin de voies vertes

Les panneaux d’indication de début et de fin de voies vertes permettent de représenter les entrées et sorties de voies réservées aux piétons ainsi qu’aux cyclistes.

Le panneau d’indication de point de départ d’un itinéraire pédestre

Enfin, le panneau d’indication de point de départ d’un itinéraire pédestre, permet d’indiquer aux piétons souhaitant s’attaquer à un itinéraire de marche où se trouve leur point de départ. Ce panneau est principalement reconnaissable grâce au pictogramme représentant **un marcheur emportant un bâton de marche et un sac à dos**.

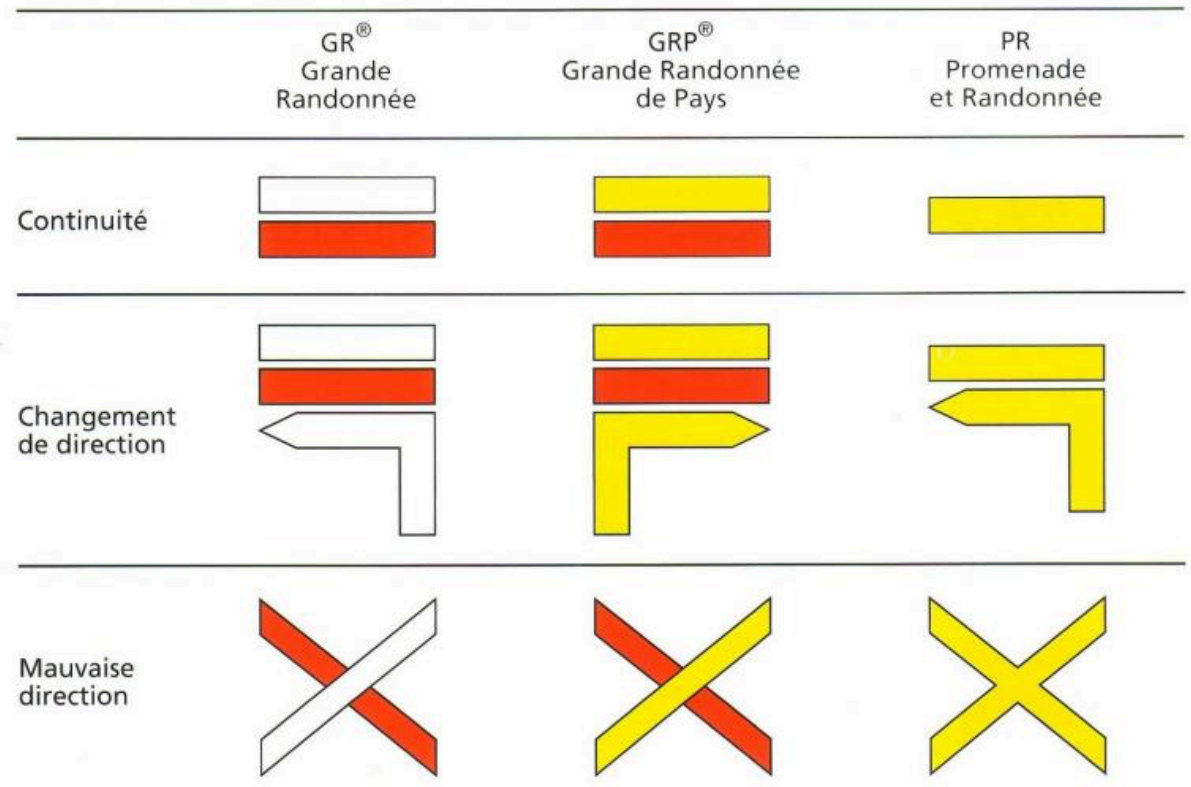

En ville, en forêt ou en campagne, les randonneurs peuvent suivre ces indications fléchées pour suivre leur parcours.